

Prolongation

Au secours, les gros porteurs sèment la mort sur nos routes



Une vue d'un grumier avec des billes d'Okoumé dans un ravin sur la route de Ndjolé.

Photo : Prosper Sax NZE BEKALE



Le bus de Major percuté par un transporteur de grumes.

Photo : LBON

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

Du 20 février 2015 à nos jours, on compte une trentaine de morts imputables à ces gros porteurs. Après celui de Massika qui avait enregistré 19 personnes tuées en 2003, l'accident le plus meurtrier ces deux dernières années reste celui survenu en août 2016 au village Messe : 17 tués. Au lendemain de ces événements malheureux, de façon précipitée, les pouvoirs publics annoncent toujours des mesures qui s'avèrent inefficaces. Apparemment plus intéressés à remplir leurs poches, les agents censés les mettre en application continuent de fermer les yeux.

LA prudence. C'est ce que l'on demande sans cesse aux automobilistes qui empruntent, chaque jour, nos voies de communication. Tant les accrochages

avec les gros porteurs peuvent s'avérer dramatiques.

Ces mastodontes circulent de jour comme de nuit. Parfois les week-ends. Ils dictent leur loi aux autres usagers et continuent de semer la mort. Les chiffres compilés pour ces 48 derniers mois, bien que n'étant pas exhaustifs, sont effrayants.

Du 20 février 2015 à aujourd'hui, on dénombre une trentaine de morts imputables à ces gros porteurs. L'accident le plus meurtrier enregistré ces deux dernières années, est celui survenu dans la nuit du 5 au 6 août 2016 au village Messe, entre les communes de Kango et Ntoun. Il avait fait 17 tués. Soit deux de moins que l'accident de Massika qui, lui, avait fait 19 morts en 2003, à la suite d'un violent accrochage entre un minibus et un grumier.

Malheureusement, le plus souvent, les familles des personnes disparues doivent se résoudre simplement à inhumer leurs morts et à essuyer leurs larmes. Pendant ce temps, les proches des blessés rendent grâce à Dieu pour les avoir gardés en vie tout en soignant leurs plaies.

Le phénomène est bien connu des pouvoirs publics. Lesquels ont, par moments, pris des mesures dans le but, apparemment, de réduire au maximum le taux d'accidents mortels sur nos routes. Mais ces mesures sont malheureusement inefficaces. Au point où de nombreux compatriotes pensent que les autorités ne font pas assez pour conjurer ce fléau.

On se rappelle, en effet, qu'à la suite de l'accident survenu au village Messe, l'Exécutif, réuni en conseil des ministres autour chef de l'Etat, avait

exprimé sa "compassion aux familles endeuillées". De son côté, le parquet de Libreville avait donné des instructions (réellement fermes ?) aux commandants des brigades de Melen, Ntoun et Kango afin de veiller davantage au trafic des transporteurs suburbains.

CONCUSSION • Le procureur de la République, Steeve Ndong Essame Ndong, avait notamment exigé qu'un automobiliste n'effectue pas plus de deux voyages par jour. A tout considérer, l'instruction du procureur de la République s'adressait, en partie, aux conducteurs de petits véhicules. Il mettait vraisemblablement en cause la vitesse excessive et, surtout, la fatigue des chauffeurs. Cet argumentaire peut se justifier par le fait que les conducteurs, pour la plupart, commencent leur activité dès les premières heures de la journée. Par-

fois jusqu'à des heures tardives. Sans se reposer un moment. Et que, dans le même sens, leur seule préoccupation est, non seulement de regrouper le montant exigé par le propriétaire au titre de la recette journalière, mais aussi de rentrer à la maison avec un petit supplément financier. D'où l'évocation de la fatigue et de l'excès de vitesse par le procureur de la République.

Il y a, toutefois, lieu de se demander si les gendarmes sont disposés à mettre en application ces instructions du parquet. D'autant qu'il ne suffit pas d'annoncer une décision précipitée au sortir d'une réunion ponctuelle, pour que celle-ci soit effective. Ce n'est un secret pour personne, les agents en service sur nos routes nationales ne s'intéressent qu'à une chose: le billet déposé dans le képi... du chef par l'automobiliste!

Il suffit de se mettre à proximité d'un poste de contrôle pour s'en apercevoir.

Les ministères des Transports, de la Défense et de l'Intérieur sont les plus à mettre à l'index dans le nombre sans cesse croissant d'accidents de la route. Le ministère des Transports parce que c'est lui délivre les documents afférents à la circulation du véhicule. Mais la concussion est palpable également au sein de cette administration.

S'agissant des deux autres départements ministériels, leur responsabilité est engagée quand leurs agents sur le terrain brillent par les rackets. Ce n'est pas nouveau. En son temps, le président Ali Bongo Ondimba, alors ministre de la Défense, avait tapé du point sur la table pour condamner cette véritable gangrène...



L'accident survenu au carrefour Kango, entre un bus de la Sogatra et un grumier.

Photo : L'Union



Les morts sont nombreux sur nos routes.

Photo : J.F. Marola